

PARIS CLIMAT 2015 (COP21) : 30 NOVEMBRE - 11 DÉCEMBRE 2015

La France présidera la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21). L'enjeu de cette conférence est de prévenir un dérèglement climatique qui menace nos sociétés et nos économies.

La conférence Paris Climat 2015 devra adopter un accord international qui posera le cadre d'une transition vers des économies bas-carbone. C'est une échéance cruciale puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Cette COP 21 aura lieu à Paris, sur le site Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015

LES CONDITIONS ONUSIENNES DE PARTICIPATION

LE PROCESSUS DE PARTICIPATION

Au sein de la CCNUCC, les observateurs sont regroupés en neuf collectifs :

- * milieux professionnels et industriels (BINGO) ;
- * organisations non gouvernementales d'environnement (ENGO) ;
- * administrations locales et autorités municipales (LGMA) ;
- * organisations représentant les populations autochtones (IPO) ;
- * instituts de recherche et organisations indépendantes (RINGO) ;
- * organisations syndicales (TUNGO) ;
- * organisations de Women and Gender ;
- * organisations de Jeunesse (YOUNGO) ;
- * organisations agricoles (Farmers), qui ont encore un statut provisoire.

Tous ces collectifs possèdent des points focaux qui servent de relais d'information avec le secrétariat de la Convention et aident à coordonner les positions.

Le statut d'observateur accrédité et l'appartenance à un de ces collectifs ouvrent un certain nombre de possibilités :

- intervention en session plénière,
- élaboration de soumissions écrites sur des thèmes de la négociation,
- tenue d'événements parallèles,
- etc.

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRÈS DE LA CONVENTION

Afin d'accéder au centre de la Conférence des Parties comme observateurs accrédités et d'organiser des événements parallèles officiels (side-events), chaque organisation doit compléter une procédure d'accréditation auprès du Secrétariat de la Convention.

Les organisations étant déjà considérées comme observatrices accréditées auprès de la CCNUCC n'ont pas besoin d'effectuer de nouvelle démarche, seule une désignation nominative de représentants étant à effectuer avant chaque Conférence.

NB : la date-limite d'envoi des dossiers d'accréditation pour la COP21 est le 31 août 2014. En l'absence d'une accréditation officielle, vous pouvez solliciter des organisations déjà enregistrées pour opérer un partage d'accréditations.

Afin de permettre la plus grande inclusivité possible, mais dans le respect des règles d'accès et de sécurité des Nations unies, un « village » dédié à la société civile sera installé sur le site du Bourget. Il sera accessible sans accréditation, contrairement aux enceintes officielles de négociation.

A Durban, fin 2011, la Convention cadre des Nations unies sur le Changement climatique (UNFCCC) a convenu de se donner quatre ans pour adopter un accord contraignant destiné à limiter les émissions de gaz à effet de serre, et mettre en place un cadre pour financer les mesures d'adaptation au changement climatique.

La conférence de Paris (dite COP 21 parce que c'est la 21ème Conférence des parties de la Convention) est donc l'échéance que s'est fixée la communauté internationale.

Le 5ème rapport du Groupe international d'experts sur le Climat (GIEC), dont les différentes parties ont été publiées fin 2013 et début 2014, a confirmé l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique dont les premiers effets se font déjà sentir dans de nombreuses régions du monde.

Ce rapport a également alerté la communauté internationale sur les risques majeurs qui l'attendent si des mesures radicales ne sont pas engagées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires.

LE MOUVEMENT CITOYEN ET LA SOCIÉTÉ CIILE

Le processus de négociations dans le cadre de l'UNFCCC est aujourd'hui dans l'impasse, ce qui a conduit la grande majorité des organisations de la société civile qui étaient présente à la COP 19 de Varsovie à sortir de la séance de négociations.

Toutes les organisations françaises sont convaincues qu'une mobilisation citoyenne la plus large possible est indispensable pour débloquer un processus de négociation aujourd'hui gelé et imposer des mesures radicales de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique, au niveau international et dans les différents pays (en tenant évidemment compte de leurs responsabilités et capacités respectives).

Le cadre commun qui se construit en France aura des objectifs partagés, en particulier ceux que préconise le GIEC. Sur les moyens nécessaires à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, il existe en revanche des positions différentes, notamment sur les mécanismes de marché et les questionnements liés à la marchandisation/financiarisation des ressources naturelles. Il y aura également une grande diversité dans les actions qui seront mises en œuvre par les différentes forces regroupées dans cette coalition.

Afin de permettre la plus grande inclusivité possible, mais dans le respect des règles d'accès et de sécurité des Nations unies, un « village » dédié à la société civile sera installé sur le site du Bourget. Il sera accessible sans accréditation, contrairement aux enceintes officielles de négociation.

Ce sera un espace militant commun qui permettra d'accueillir les dizaines de milliers de militants qui viendront de toute l'Europe et du monde entier, de discuter des stratégies, de construire des actions, de mobiliser largement et de diffuser pour le monde entier le rappel de nos exigences et la réalité de nos actions.

D'autres événements auront lieu partout en France, événements qui permettront à tous les citoyens, militants ou non, de participer, de communiquer et d'échanger sur l'importance d'un changement de paradigme.